

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-85

présenté par
Mme Rabault

à l'amendement n° 1 du Gouvernement

ARTICLE 38

Après l'alinéa 135, insérer l'alinéa suivant :

« 9° *bis* À la première phrase du a du 6° de l'article 1605 *bis*, la référence « 1681 *ter* B » est remplacée par la référence : « 1681 *ter* ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement correspond à l'amendement II-1086, tombé.

Amendement de coordination.